



COMITE des OEUVRES SOCIALES de la NIEVRE

Pour le personnel des collectivités et établissements publics de la Nièvre

Voyages

Vacances

Arbre de Noël

Culture & Loisirs

Sports

Offres Promotionnelles

Prestations Sociales

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021

SAINT SEINE

Collectivités présentes ou représentées

ALLUY, AMAZY, ANLEZY, ARZEMBOUY, ASNAN, AVREE, BEAULIEU, BICHES, BULCY, CERCY LA TOUR, CERVON, CHAMPLIN, CHAUMOT, CHEVANNES CHANGY, CHEVENON, CHITRY LES MINES, CIEZ, LA COLLANCELLE, COULANGES LES NEVERS, DEVAY, DRUY PARIGNY, DUN SUR GANDRY, EPIRY, FERTREVE, FLEZ CUZY, FRASNAY REUGNY, GERMENAY, GOULOUX, GUERIGNY, LANTY, LIMANTON, LA MACHINE, LA MAISON DIEU, MONCEAUX LE COMTE, MONTARON, MONTIGNY SUR CANNE, MOURON SUR YONNE, MOUSSY, MYENNES, NANNAY, NEUFFONTAINES, NEUVILLE LES DECIZE, OUAGNE, VAUX D'AMOGNES, PAZY, POISEUX, RUGES, SAINT ANDRE EN MORVAN, SAINT AUBIN LES CHAUMES, SAINT AUBIN LES FORGES, SAINT HILAIRE FONTAINE, SAINT JEAN AUX AMOGNES, SAINT LEGER DE FOUGERET, SAINT LEGER DES VIGNES, SAINT LOUP, SAINT MARTIN SUR NOHAIN, SAINT OUVEN SUR LOIRE, SAINT PARIZE LE CHATEL, SAINT PERE, SAINT SEINE, SAINT SULPICE, SAIZY, SARDY LES EPIRY, SAUVIGNY LES BOIS, SAVIGNY POIL FOL, SERMOISE SUR LOIRE, SOUGY SUR LOIRE, TAMNAY EN BAZOIS, THAIX, THIANGES, TOURY LURCY, TOURY SUR JOUR, TRACY SUR LOIRE, URZY, VANDENESSE, VIELMANAY, VIGNOL, VILLIERS SUR YONNE.

SIAEP DE COSNE COURS SUR LOIRE, SIAEP IMPHY SAUVIGNY LES BOIS, SIAEP DE LUTHENAY FLEURY, SIAEP DE LA PUISAYE, SIAEP SOLOGNE BOURBONNAISE, SIAEP DE L'IXEURE, SICC DE SAINT PIERRE LE MOUTIER, SIRP D'ALLUY BICHES BRINAY TINTURY, SIRP DE DRUY SOUGY, C.C NIVERNAIS BOURBONNAIS, C.C. LOIRE ET ALLIER.

Le Quorum est atteint avec 176 Présents ou représentés (492 voix soit plus du tiers).

- Ce sont excusés après invitation
- M. BARBIER Président de l'UAMN
- M. PERROT Député de la Nièvre
- Mme AUGENDRE Maryse, ex-Maire de Coulanges-les-Nevers
- Mme JUDAS Huguette, ex-Maire d'Urzy
- Mme LELONG, Maire de Chevannes-Changy

- ORDRE DU JOUR

Accueil par **Monsieur le Maire de SAINT SEINE,**

Assemblée Générale Extraordinaire

-Modification des Statuts pour l'intégration des Elus et Anciens Elus contre une cotisation personnelle comme les personnels Retraités avec un représentant au sein du Conseil d'Administration

Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport Moral, Mme Marie-Thérèse THOMAS, Présidente,
- Présentation du Bilan d'Activités 2019 et 2020, Mme Sophie ROUX,
- Présentation du Bilan Financier 2019 et 2020, Mme Fabienne BAR, Trésorière,
- Rapport des Vérificateurs aux Comptes pour 2019 et 2020,
- Perspectives 2022,
- Appel à Candidature

- Election au Conseil d'Administration et des Vérificateurs aux Comptes, représentants des Elus et du Personnel.

- Questions diverses.

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 10 h 00 par Madame Marie THERESE THOMAS

Cette dernière propose une modification des Statuts de l'Association proposé par le Conseil d'Administration, afin que les Elus, Maires et Adjoints et anciens élus puissent adhérer à l'Association.

PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS

Article 3 : L'Association se compose :

a) des Communes et des Etablissements Publics de la Nièvre.

b) des Communes et de leurs Etablissements Publics situés dans les départements limitrophes de la Nièvre et ne bénéficiant pas de COS dans leur département respectif, sous couvert de la décision du Conseil d'Administration du COS58.

c) des Agents permanents des organismes précités (titulaires, auxiliaires, ainsi que leurs ayants droit).

le Conseil d'Administration est compétent pour apprécier le caractère permanent de l'emploi.

d) des Amicales ou Comités locaux qui adhèrent pour leurs adhérents.

e) les agents retraités qui le souhaitent après paiement d'une cotisation annuelle.

f) des Elus et anciens Elus (Maires ou Adjoints) après paiement d'une cotisation annuelle.

Article 4 : La Qualité de membre de l'Association se perd :

- pour les agents permanents, lorsqu'ils quittent la Fonction Publique Territoriale.

- pour les personnels Elus, à la fin de leur mandat électif.

- pour les personnes retraitées en cas de cessation de paiement de la cotisation,

* leurs ayants droit jusqu'à la fin de l'année civile en cours qui suit leur départ,

* les retraités pour les avantages spécifiques cités dans le règlement intérieur jusqu'à leur décès.

- pour les Elus et anciens Elus (Maires et Adjoints), pour les avantages spécifiques cités dans le Règlement Intérieur jusqu'à leur décès ou en cas de cessation de paiement de leur cotisation.

Article 6 : L'Assemblée Générale de l'Association se compose :

a) d'un délégué de chaque Collectivité ou Etablissement Public adhérent, choisi parmi les membres de l'Assemblée délibérante, renouvelable dans les trois mois qui suivent une élection municipale générale.

b) d'un Agent de Collectivité ou Etablissement Public, délégué par ses collègues, dans sa Collectivité ou son Etablissement Public.

c) d'un représentant des personnels retraités

Ils disposent à l'Assemblée, pour les Collectivités ou Etablissements ayant :

- de 1 à 10 agents adhérents : 1 voix

- de 11 à 50 agents adhérents : 2 voix

- de 51 à 100 agents et par fraction de 50 : 1 voix supplémentaire.

d) d'un représentant Elus et ancien Elus

Pour les Amicales ou Comité Locaux ayant demandé leur adhésion : les mêmes dispositions sont applicables.

Article 13 : L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé paritairement parmi les adhérents.

- de six membres représentant les Collectivités ou Etablissements Publics

- de six membres représentant le Personnel

- d'un membre représentant le Personnel retraité à jour de sa cotisation.

- d'un membre représentant les Elus ou anciens Elus retraités à jour de sa cotisation.

Article 14 : Les Membres du Conseil d'Administration représentant les Collectivités ou Etablissements Publics sont élus par les Assemblées délibérantes. Les Membres représentant le Personnel sont élus par le Personnel à la majorité absolue des votants.

Les modalités d'organisation de ces différents votes sont fixées par le Conseil d'Administration.

Article 14 : Les Membres du Conseil d'Administration, sont élus par les représentants Elus des Collectivités, les représentants du Personnels, les représentants des retraités et des élus (Maire ou Adjoint) et anciens élus à la majorité absolue des votants, par l'Assemblée Délibérante.

Article 33 :

L'Actif ne pourra être affecté qu'à des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Locales.

Article 33 : L'Actif ne pourra être affecté qu'à des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Locales Départementales adhérente au COS.

Après lecture, ces propositions sont soumises aux votes.

Abstention : 0 – Contre – 0

Adopté à l'unanimité.

La Présidente ferme l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire

RAPPORT MORAL, Madame THOMAS, Présidente

Je tiens à vous rappeler que le COS 58 est une association loi 1901, association départementale indépendante qui a pour objectif d'agir pour les agents territoriaux qui peuvent profiter d'Avantage Loisirs (parcs, musées,), de vacances de qualité à des tarifs très intéressants (Odalys, Goelia), des chèques vacances, des sorties sur 2 ou 3 jours : plages du débarquement en Normandie, Fête des Lumières à Lyon, le Puy du Fou, des spectacles « Les Bodins » à Clermont-Ferrand.

Et en même temps de faire travailler nos commerces de la Nièvre, nos cinémas, nos associations sportives...

Le COS 58 se veut proche des agents, ses Assemblées générales sont organisées dans des lieux différents, un peu partout dans la Nièvre, dans les communes qui veulent nous recevoir. On peut penser quelques fois que la commune retenue est loin de chez soi mais à d'autres, elle ne se trouve pas loin de son lieu de vie ou de travail.

Depuis plusieurs années, nous invitons les élus des collectivités qui ne sont pas adhérentes au COS 58 pour leur présenter ce dernier et je remercie ceux qui ont répondu à notre invitation.

Chaque collectivité a le choix sur la manière dont elle veut mettre en place de l'action sociale pour ses agents, C'est pourquoi ce n'est pas parce que les Communautés de communes se sont regroupées qu'elles doivent obligatoirement adhérer à une seule et même association, elles peuvent conserver COS, CNAS et autre association.

Nous espérons pouvoir organiser notre arbre de Noël le 11 décembre 2021 et nous allons vous proposer également de fêter les 40 ans du COS en même temps à l'aide une exposition dont vous avez un aperçu dans la salle.

Il y a 10 ans, nous avons fêté ses 30 ans à St Léger-des-Vignes, ville de notre Président de l'époque Monsieur Robert BILLOUE, Président du Centre de Gestion et fondateur du COS 58. Par ailleurs, le Centre de Gestion étant parti au CNAS, ce dernier doit se retourner dans sa tombe.

Soumis aux votes

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

BILAN D'ACTIVITES 2019 / 2020, Madame Sophie ROUX

ANNEE 2019

7 janvier 2019 distributions des règlements intérieurs et des chèques vacances puis distribution dans chaque commune des règlements non récupérés à Coulanges.

Nous avons pu organiser les spectacles des Bodins en mars et le Puy du Fou en septembre 2019, malheureusement l'arrivée de la Covid a obligé le monde entier à arrêter ses activités

- l'arbre de Noël, avec un spectacle de marionnettes et la distribution des cadeaux par le Père Noël, est toujours très apprécié des enfants et permet aux parents de partager un moment convivial.

- Malgré, les fermetures du bureau les périodes de télétravail, l'impossibilité de se réunir physiquement n'a pas empêché le conseil d'administration de travailler dans la bonne humeur.

Et nous profitons ici de remercier Marie Pierre VACHER, notre secrétaire, qui a vaillamment instruit toutes les demandes de prestations et secours.

- entrée d'un nouveau partenaire vacances : GOELIA, les agents qui en ont déjà profité sont enchantés.

ANNEE 2020 : une année frappée par la Covid

Aucun spectacle ou voyage ne peut être organisé sans prendre le risque de devoir tout annuler.

Le monde est endormi comme dans le conte de la Belle au Bois Dormant, mais ce n'est pas le titre du spectacle de Noël...

Alors pour que les enfants ne soient pas mis de côté pendant cette période insolite, nous avons choisi d'envoyer des bons d'achat aux plus jeunes.

Nous remercions aussi les différents groupes de Cinéma de la Nièvre qui ont reporté les dates de validité des tickets déjà distribués.

Le Site a été remis à neuf, et les demandes pourront se faire directement sur ce dernier pour ceux qui le souhaitent, les demandes papiers seront toujours possibles pour ceux qui préfèrent.

Du travail toujours dans la bonne humeur, et notre volonté de faire, toujours, ce que nous pouvons pour aider les agents des collectivités de la Nièvre, nous a permis de continuer à verser les prestations comme les rentrées scolaires, vacances, médailles ... et de préparer l'évolution des prestations, spectacles et voyages des années suivantes.

Soumis aux votes

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

BILAN FINANCIER, Madame Fabienne BAR

Lecture des Bilans 2019/2020

Remarque d'une Elue : Vous nous demandez de voter mais je n'ai même pas eu le temps de prendre des notes. Vous auriez dû les projeter.

La Présidente : Il est vrai que cela s'est décidé rapidement. Mais l'an prochain nous aurons le matériel nécessaire.

Il est souligné par la Trésorière, que les comptes ont été examinés par les Vérificateurs aux Comptes que donc ce n'est pas un contrôle qui est demandé mais une approbation.

Aucune copie distribuée pour des raisons de confidentialité, les Comptes de l'Associations sont consultables au Secrétariat du COS sur rendez-vous. Il en est de même dans toutes les associations, la comptabilité n'est pas publiée, surtout de nos jours, avec les problèmes de piratages internet.

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES APRES REUNION DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

A LA Mairie de CHEVANNES-CHANGY

Etaient Présentes :

Madame LELONG, Maire de CHEVANNES-CHANGY
Madame PAGE, Conseillère à la Mairie de MOUSSY
Madame BORNET, Trésorière Adjointe au COS
Madame BAR, Trésorière au COS

Madame VACHER, Secrétaire

Mesdames LELONG et PAGE avaient pris connaissance avant des comptabilités 2019 et 2020.

Etant nouvelles dans l'Association, ces dernières ont posé des questions sur le fonctionnement du Comité. Madame VACHER les a remerciés d'avoir accepté de vérifier les comptes. Sans quoi l'Association ne peut poursuivre ses activités.

Madame LELONG à fait part de son étonnement sur le peu de frais concernant

- les fournitures, en effet, tout est scanné et conservé sur les disques durs. Le minimum de papier est consommé, les stylos sont des stylos de publicité. Seul les frais d'envoi ont un coût. Mais nous essayons de faire le minimum de dépense d'envoi.

- concernant la location du photocopieur : nous avons un contrat avec Copiefax. Un cout mensuel à 56 € pour la location puis une facturation pour les copies supplémentaires non prévus au contrat de base
- demandé des précisions qu'en aux montant divers des recettes : pour 2019 :

Rejet sur virement de prestations :	443.70 €
Trop perçu sur prestations :	320.00 €
Trop perçu sur chèque vacances :	40.00 €
Remboursement avance parfum :	69.00 €
Don Union des Secrétaires de Mairies	2 461.26 €
Total	3 333.96 €

Pour 2020 :

Trop perçu sur cotisation :	720.00 €
Total	720.00 €

Ce trop perçu sur cotisation concerne un virement de 800 € effectué pour une prestation vacances adultes dont le montant est de 80 € pour un couple. La personne ayant reçu ce montant à rembourser très rapidement le trop perçu comme il est indiqué dans le règlement intérieur.

Après discussion animée et enrichissante.

Les VERIFICATEURS AUX COMPTES donne quitus à la trésorière pour les deux années de comptabilité.

Soumis aux votes

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

Madame THOMAS remercie Mme LELONG Maire de CHEVANNES-CHANGY et Mme PAGE élus à MOUSSY d'avoir accepté de remplacer Mme GALOPIN et Mme LEGUAY.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
APPEL A CANDIDATURE

Représentants des Élus

Mr SOUILLARD Olivier membre et conseiller municipal de St Seine
Mme THOMAS Marie-Thérèse Présidente et Maire d'Épiry
Mr BARDON Fabrice de St Léger-des-Vignes
Mr HOUZE Frédéric d'Ouroux-en-Morvan

Se proposent

Mr ANSBERT ALBERT Patrick, Maire de Moussy
Mme BUTTIKOFER Véronique, 1^{ère} Adjointe à RUAGES

Représentante des Élus et anciens élus

Mme BORNET Elyane, ancienne élue à Coulanges les Nevers

Représentant du Personnel

BRUN Laurence Vice-Présidente, employée par les Mairies de Chaumot, Moussy, Arzembouy et d'Épiry

BAR Fabienne trésorière et employée par la Mairie de St Père

LAMBERT Valérie membre et employé par le SICC St Pierre le Moutier

ROUX Sophie membre et employée par le Mairie de St Léger des Vignes

SALMON Émilie de Coulanges-les-Nevers

Il manque une personne si personne ne se présente, **Madame Sabrina GUITTAIT** de la Communauté de Communes Loire et Allier veut bien revenir

MÉHU Jacqueline, représentant du personnel retraité

Vérificateurs aux comptes

Ils sont au nombre de quatre : deux élus et deux représentants du personnel

Mme LELONG Maire de Chevannes-Changy

Mme PAGE, élue à MOUSSY

Se propose

Mme Sandrine KALTEMBACHER, Mairie d'Urzy,

Mme Marie BIBOS, Communauté de Communautés du Nivernais Bourbonnais

Soumis aux Votes

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

PROPOSITIONS FAITE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

JOINDRE LE TABLEAU

Un nouveau site internet est en cours de préparation et sera sans doute opérationnel en début d'année.

Des nouveaux règlements intérieurs vont être imprimés et distribués aux agents. Comme en 2017 ou les Membres du Conseil ont distribués les anciens règlements intérieurs dans leur secteur.

PROPOSITION DE VOYAGES

Perspectives 2021

Journée à NIGLOLAND le Samedi 23 Octobre 2021

Arbre de Noel à COULANGES LES NEVERS le Samedi 11 décembre 2021.

Perspectives 2022

Journée à VERSAILLES en JUIN 2022

Journée au Bord d'un Etang, sur proposition d'une Commune : Merle, Les Settons,...

Visite d'un Château de la Loire avec autre proposition dans la journée

Perspectives 2023

Trois jours en DORDOGNE (voir OTSI Sarlat)

Perspectives 2024

Jeux Olympiques et Paralympique

Propositions

Demande d'une journée sur un Marché de Noël

Moulins Rouge d'Alsace

Proposition pour l'accueil de la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en MARS 2022
Chaumot

La Présidente demande s'il y a des questions particulières.

Monsieur SAUVAGET, invite les participants à un pot de l'Amitié.

Puis repas en commun, sur la Commune de LA NOCLE MAULAIX au bord de l'Etang.

La réunion est levée à 12 H 00

La Présidente
Marie Thérèse THOMAS

